

## Conseil municipal du 15 novembre 2021

**Présents titulaires** : Christelle PETIT, Jérôme VRILOR, Delphine BOUREUX, Antoine LLOPIS, Ana LECOLIER, Thibault CHALLETON, Evelyne BLAIN, Maud DUFOUR, Michèle FAUCARD, Claudine FERRAND, Sandra LANGERON, Claude COMBEPINE, Alexis STANOIEVITCH, et Marie-Reine VOLTON (suppléante).

**Excuses** : Gérard JOLLET (procuration à Claude COMBEPINE), Dominique GAZOUNAUD (procuration à Jérôme VRILOR), Serge NUNES (Procuration à Sandra LANGERON), Heinrich LANGERON (procuration à Claudine FERRAND), Jérémy LALANNE (procuration à Delphine BOUREUX) et Mallaury LAGNEAU.

**Secrétaire de séance** : Maud DUFOUR

*Adoption du Conseil Municipal du 20 septembre 2021 à l'unanimité des membres présents.*

### 1. Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

---

Date	Signataire	Objet	Tiers	Montant TTC
09/11/2021	ALL	Illuminations Noël	DECOLUM	7 445.34 €
02/11/2021	ALL	Flocage camion IVECO	Enseignes EQUY	602.56 €
22/10/21	ALL	Eclairage LED Judo	Gilles BERNEAU	1 411.74 €

ALL : Antoine LLOPIS AL : Ana LECOLIER

### 2. Attribution des lots pour les marchés publics

---

Jérôme VRILOR rappelle que les objectifs de la démarche : améliorer la couverture, améliorer le tarif et privilégier le local.

Pour rappel du contexte, la globalité des contrats d'assurance de la commune des Aix d'Angillon se renouvelaient par tacite reconduction. Il convenait de se mettre en conformité au regard de la législation régissant l'achat public.

La passation des marchés a été confiée à Erwan DOUROUX du Cabinet Audit Assurances.

Après un audit exhaustif des biens de la commune, annexé à la présente délibération, l'appel à la concurrence a été lancé le 21 août dernier réparti en deux marchés :

- Les incendies, accidents et risques divers (IARD) divisés en 5 lots
  - Lot 1 Incendie Dommages aux biens et risques annexes
  - Lot 2 Responsabilité civile et risques annexes
  - Lot 3 Automobile et risques annexes
  - Lot 4 Protection juridique
  - Lot 5 Protection fonctionnelle

- Les Risques statutaires (assurance du personnel en cas de maladie, accident ou décès).

La date limite de remise des offres était fixée au 28 septembre 2021. Le marché est proposé pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M. Jérôme VRILOR, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances et des RH, donne lecture du rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter le retrait de la décision de M. Jérôme VRILOR du fait de sa qualité d'administrateur de la Caisse Locale de GROUPAMA.
- D'attribuer les marchés assurance IARD et risques statutaires 2022-2025 de la façon suivante :

**Marché IARD – Lot 1 Incendie Dommages aux biens et risques annexes à la MAIF pour la somme de 9 971,77 par an avec une franchise à 250 € et la couverture des risques informatiques.**

Franchise 1: 250 € Offre de base PSE MRI

tarif le plus bas 9 971,77 €

Offre de base + PSE MRI	note technique / 40							note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif offre de base + PSE1	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties de base	Note Garanties compl	Note Garantie annexes	Note PSE	Total					
Groupama	5,00	7,00	5,82	5,28	6,59	5,60	35,29	27,78	24,00	<b>87,07</b>	10 769,05 €	3
SMACL	4,00	7,00	5,71	5,44	5,44	4,20	31,78	28,45	27,00	<b>87,23</b>	10 513,93 €	2
VHV	5,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	40,00	20,28	22,50	<b>82,78</b>	14 750,06 €	4
MMA	5,00	7,00	7,00	7,00	7,00	3,50	36,50	16,76	17,00	<b>70,26</b>	17 854,00 €	5
MAIF	5,00	6,85	6,59	6,01	6,01	5,95	36,42	30,00	25,00	<b>91,42</b>	9 971,77 €	1

**Marché IARD – Lot 2 Responsabilité Civile et risques annexes à la SMACL pour la somme de 1 526 € par an sans franchise.**

Offre de base Sans Franchise	note technique / 40					note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif offre de base	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties RC	Note Garanties IA	Total					
AXA	0,00	3,64	8,98	3,44	16,05	17,57	20,50	<b>54,12</b>	2 605,50 €	3
SMACL	7,00	10,00	15,73	4,58	37,32	30,00	27,00	<b>94,32</b>	1 526,00 €	1
VHV	7,00	10,00	14,80	7,00	38,80	12,07	22,50	<b>73,37</b>	3 793,81 €	2

**Marché IARD – Lot 3 Automobile et risques annexes à la SMACL pour la somme de 4 836.79 € par an avec les garanties de base, l'auto mission, le bris de machine et les marchandises transportées et une franchise à 250 €**

Offre de base + PSE1 Marchandises transportées + PSE2 Bris de machine + PSE3	note technique / 40						note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif offre de base + PSE1 + PSE2 + PSE3	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties de base	Note Garanties annexes	Note PSE	Total					
Groupama	4,00	10,00	9,00	6,42	5,83	35,25	25,71	25,00	<b>85,46</b>	5 644,16 €	2
SMACL	7,00	10,00	8,78	5,37	5,60	36,74	30,00	26,50	<b>93,24</b>	4 836,79 €	1
GLISE	7,00	10,00	9,00	6,07	7,00	39,07	15,71	21,50	<b>75,97</b>	9 237,84 €	3

**Marché IARD – Lot 4 Protection juridique à la SMACL pour la somme de 691.74 € par an.**

Offre de base	note technique / 40					note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif offre de base	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties de base	Note montant des honoraires	Total					
SMACL	7,00	10,00	6,86	6,90	30,76	21,68	27,00	<b>79,44</b>	691,74 €	1
MALJ	7,00	10,00	6,51	5,90	29,41	30,00	18,50	<b>77,91</b>	500,00 €	2
AXA	7,00	10,00	6,63	6,00	29,63	18,07	17,00	<b>64,70</b>	829,92 €	4
Protexia	7,00	10,00	6,86	5,90	29,76	15,31	23,00	<b>68,06</b>	979,98 €	3

**Marché IARD – Lot 5 Protection fonctionnelle des élus et des agents à la SMACL pour la somme de 199.76 € par an.**

Offre de base	note technique / 40					note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif offre de base	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties de base	Note montant des honoraires	Total					
SMACL	5,00	12,00	8,71	7,15	32,86	30,00	26,00	<b>88,86</b>	199,76 €	1
AXA	7,00	12,00	5,96	6,88	31,83	19,98	15,50	<b>67,31</b>	300,00 €	2

**Marché Risques Statutaires à Groupama pour une couverture des indemnités journalières à 100 % et une franchise de 15 jours uniquement pour la maladie ordinaire pour la somme de 19 069.26 € par an.**

	Groupama / CIGAC 100% de l'U		SMACL 100% de l'U		CNP / SOFAXIS 90% de l'U		Generali / Gras Savoye 100% de l'U	
F R A N C H I S E S  C O U R T E S	Décès	0,27%	Décès	0,14%	Décès	0,00%	Décès	0,25%
	0j AT	0,90%	0j AT	1,50%	0j AT	0,00%	0j AT	1,19%
	0j CLM	2,00%	0j CLM	2,46%	0j CLM	0,00%	0j CLM	2,34%
	15j MO	1,26%	15j MO	2,00%	15j MO	6,45%	15j MO	2,09%
	0j Mat	0,65%	0j Mat	0,42%	0j Mat	0,00%	0j Mat	0,71%
	<b>Total CNRACL</b>	<b>5,08%</b>	<b>Total CNRACL</b>	<b>6,52%</b>	<b>Total CNRACL</b>	<b>6,45%</b>	<b>Total CNRACL</b>	<b>6,58%</b>
	cotisation HC	18 573,16 €	cotisation HC	23 837,99 €	cotisation HC	23 582,07 €	cotisation HC	34 161,46 €
	cotisation CC	26 373,89 €	cotisation CC	33 849,95 €	cotisation CC	33 486,53 €	cotisation CC	34 161,46 €
	IRCANTEC 15J	0,94%	IRCANTEC 15J	1,35%	IRCANTEC 15J	1,65%	IRCANTEC 15J	1,73%
	citisation HC	496,09 €	citisation HC	712,48 €	citisation HC	870,80 €	citisation HC	913,02 €
cotisation CC	620,12 €	cotisation CC	890,60 €	cotisation CC	1 088,51 €	cotisation CC	1 141,28 €	
<b>Total cotisation HC franchises courtes</b>	<b>19 069,26 €</b>	<b>Total cotisation HC franchises courtes</b>	<b>24 550,47 €</b>	<b>Total cotisation HC franchises courtes</b>	<b>24 452,87 €</b>	<b>Total cotisation HC franchises courtes</b>	<b>35 074,48 €</b>	
<b>Total cotisation CC franchises courtes</b>	<b>26 994,01 €</b>	<b>Total cotisation CC franchises courtes</b>	<b>34 740,55 €</b>	<b>Total cotisation CC franchises courtes</b>	<b>34 575,04 €</b>	<b>Total cotisation CC franchises courtes</b>	<b>35 302,74 €</b>	
Valeur prix	30,00	Valeur prix	23,30	Valeur prix	23,40	Valeur prix	16,20	
Valeur Technique	40,00	Valeur Technique	36,00	Valeur Technique	38,00	Valeur Technique	36,00	
Valeur Suivi	30,00	Valeur Suivi	25,50	Valeur Suivi	30,00	Valeur Suivi	30,00	
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>Total</b>	<b>84,80</b>	<b>Total</b>	<b>91,40</b>	<b>Total</b>	<b>82,20</b>	

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- De prévoir les crédits au budget primitif.

Christelle précise que les gains sont importants par rapport à l'année précédente avec une couverture supérieure. Elle indique que les retours des autres communes par rapport à la SMACL notamment sont bons.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres ( Jérôme VRILOR ne prend pas part au vote ).

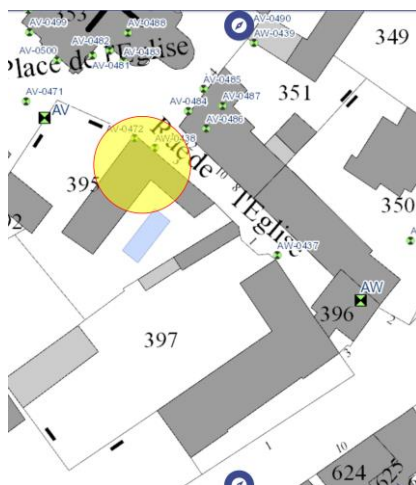
Pour information ci-joint les gains réalisés entre 2021 et 2022.

	Charges 2021	Charges 2022	Gain réalisé	Attribution	Observations
Lot 1 – Incendie Dommages aux biens	28 424,50 €	9 971,77 €	18 452,73 €	MAIF	Offre de base franchise 250€ + multirisque informatique
Lot 2 – Responsabilité civile	3 310,34 €	1 526,00 €	1 784,34 €	SMACL	Offre de base pas de franchise
Lot 3 – Automobiles et risques annexes	4 064,03 €	4 836,79 €	-772,76 €	SMACL	Offre de base franchise 250€ + marchandises transportées + bris de machine + auto mission
Lot 4 – Protection juridique	1 601,56 €	691,74 €	909,82 €	SMACL	Offre de base
Lot 5 – Protection fonctionnelle		199,76 €	-199,76 €	SMACL	Offre de base
Risques statutaires	21 257,47 €	19 069,26 €	2 188,21 €	GROUPAMA	Couverture à 100% + prise en charge supplément familial & régime indemnitaire
	<b>58 657,90 €</b>	<b>36 295,32 €</b>	<b>22 362,58 €</b>		
	<b>Economie réalisée</b>		<b>22 362,58 € par an</b>		
	<b>soit</b>		<b>89 450,32 € sur les 4 ans</b>		

### 3. Demande de subvention au SDE 18 pour réparation de l'éclairage public à l'Eglise

---

Le SDE 18 envisage des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue de l'Eglise :



Les travaux consistent à changer une lanterne avec applique mural et un projecteur pour la somme de 2 479.05 € HT. La prise en charge par le SDE 18 serait de 50 % soit 1 239.53 € HT ce qui laisserait à charge de la commune également 1 239.53 € HT.

Il est proposé aux membres de l'assemblée :

- D'autoriser les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue de l'Eglise ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- D'accepter le plan de financement du SDE 18 tel que mentionné ci-dessus.
- D'inscrire la dépense au budget.

Delphine BOUREUX demande qui déclenche ce genre de travaux. Claude COMBEPINE demande s'il est obligatoire d'adhérer au SDE 18 ? Christelle PETIT indique que sans cette adhésion, il faudrait traiter en direct et nous ne bénéficierions plus des subventions du CEE. Jérôme VRILOR propose de faire un bilan des montants reversés au SDE 18 y compris de la cotisation annuelle pour voir s'il est intéressant de poursuivre l'adhésion.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

### 4. Renouvellement du contrat de la balayeuse

---

Suite à des questionnements trop nombreux, ce point est ajourné. Il convient de mettre en place un groupe de travail co-piloté par Antoine LLOPIS et Thibault CHALLETON. Il sera chargé de :

- Rencontrer M. Dos Santos de chez Meyer le prestataire actuel
- Recenser les entreprises pouvant faire cette prestation et les consulter après définition du cahier des charges
- Réétudier les parcours
- Demander que les passages soient faits après les animations les mois où il y en a et non pas 2 jours avant.
- Réétudier la convention notamment en cas de manquement à la prestation.

Sont intéressés pour participer à ce groupe de travail : Serge NUNES, Gérard JOLLET et Claude COMBEPINE puis Jérôme VRILOR sur la partie rédactionnelle de la convention. Le groupe de travail fera ensuite une proposition à la commission achat.

Claude COMBEPINE propose un système hybride de balayage : un balayage par un professionnel pour les grands axes et une solution en interne pour les autres rues.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ajourner cette décision.*

## **5. Rétrocession de la voirie donnant accès à l'EHPAD de Val de Berry à la commune**

---

Les travaux du nouvel EHPAD étant achevés, la Société HLM Val de Berry propose de rétrocéder la voirie d'accès à la commune cadastrée section ZK n°468 d'une surface de 1 715 m<sup>2</sup> dont ils sont propriétaires à l'euro symbolique. Une servitude de passage par acte notarié est prévue depuis le 19 juin 2008 sur le parking de Carrefour Market pour accéder à cette voirie.



La commune serait désormais chargée de l'entretien de la voie et des réseaux sous-jacents. La rétrocession sera formalisée sous forme d'un acte administratif entre la mairie et la société Val de Berry.

Il est proposé aux membres de l'assemblée :

- D'accepter la rétrocession à l'euro symbolique de la voirie donnant accès au nouvel EHPAD de Val de Berry à la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

Michèle FAUCARD demande ce qu'il advient de la servitude si Carrefour Market change de propriétaire ou de destination ? La servitude est enregistrée aux hypothèques et restera valable dans tous les actes de vente.

Sandra LANGERON demande si tous les travaux ont bien été faits ? Oui tous les réseaux ont été passés.

*Les membres du conseil municipal adoptent à la majorité la rétrocession (un vote contre car il n'y a pas de trottoir des deux côtés, une abstention).*

## 6. Appel à projet de pose de capteur CO2 dans les classes des écoles

---

Un appel à projet est lancé par le ministère de l'éducation nationale pour aider les communes à équiper les salles de classe d'un capteur de CO2. C'est l'une des mesures contre la CODIV 19 puisque le virus se transmet essentiellement par aérosolisation. Si le capteur détecte une trop forte concentration en CO2, c'est signe d'un besoin d'aération immédiat.

Le montant de cette aide est déterminé en tenant compte de plusieurs critères :

- Le nombre d'élèves relevant des écoles publiques (1er degré) relevant du MENJS situées sur le territoire de la collectivité territoriale ou de l'EPCI (données de l'année scolaire 2020-2021) : un montant forfaitaire de 2 € par élève est appliqué ;
- Le nombre total de capteurs achetés et livrés dans ces écoles publiques : un montant forfaitaire de 50 € par unité est appliqué ;
- Le coût d'acquisition réel TTC de ces capteurs CO2 par la collectivité ou l'EPCI.

Seuls les achats de capteurs CO2 facturés à compter du 28 avril 2021 – date de l'avis du HCSP – peuvent être pris en compte dans ce calcul. La date limite de dépôt sera le 31 décembre 2021.

Cette participation exceptionnelle de l'Etat étant forfaitaire et devant garantir un traitement identique sur le territoire, indépendamment des choix opérés par chacune des collectivités, le montant de la subvention correspond au plus petit de ces trois plafonds.

Le cout d'un capteur varie de 50 à 300 €. Il y a 9 classes concernées.

Il est demandé aux membres du conseil :

- D'accepter de déposer une demande de subvention avant le 31.12.2021 pour l'acquisition de capteurs CO2
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

Maud DUFOR demande si c'est une obligation ? Le traitement de la qualité de l'air dans les écoles est une obligation depuis 2018 mais pas les capteurs pour l'instant.

Delphine BOUREUX demande si la cantine et les salles de la garderie sont concernées. Pour l'instant seules les classes sont mentionnées. Les capteurs donnent uniquement l'indication qu'il est temps d'aérer mais pas le taux de CO2.

Christelle PETIT propose de déposer la demande de subvention et d'envisager l'investissement en fonction du montant de la subvention.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité (une abstention).*

## 7. Règlement de l'étang

---

La commission Culture, Animations et Actions a travaillé sur le règlement de l'étang. Elle propose les décisions suivantes :

#### 1. Règlement autour de l'étang :

- Interdit aux deux roues motorisées,
- L'accès aux véhicules motorisé sur autorisation spéciale de la mairie,
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de l'étang et les maîtres sont responsables des déjections de leur animal,
- Les espaces de pêche, pique-nique et pétanque doivent être laissés en parfait état de propreté ; pour ce faire employer les poubelles prévues à cet effet,
- Les barbecues\* sont autorisés uniquement sur les deux emplacements réservés, tout autre feu est interdit autour de l'étang,
- Stationnement interdit aux camping-cars et caravanes ni autour de l'étang, ni vers le terrain de pétanque, sauf autorisation spéciale de la mairie.

Le reste du règlement de la Fédération de pêche reste valable. Il est consultable sur Internet.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter le règlement de l'étang
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Maud DUFOUR demande pourquoi les campings car sont interdits ? Parce qu'il n'y a pas les réseaux nécessaires pour les accueillir. Christelle PETIT indique qu'une aire d'accueil peut être prévue dans l'autodiagnostic.

*L'ajout au règlement de la Fédération de Pêche est accepté à l'unanimité des membres présents.*

#### **8. Reprise du cinéma rural itinérant par le Comité des Fêtes**

---

L'Association Détente et Loisirs a fait connaître son souhait de ne plus continuer à assurer le cinéma rural itinérant le plus rapidement possible.

Suite à un appel à candidature de Delphine BOUREUX, adjointe à la Culture, l'Animations et les Actions citoyennes, le Comité des Fêtes s'est positionné pour reprendre cette activité afin qu'elle ne soit pas perdue pour la commune.

Un avenant à la convention annuelle tripartite sera établi avec l'association départementale des Foyers Ruraux, le Comité des Fêtes et la commune pour changer la dénomination de l'association porteuse.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention initiale pour changement de dénomination de l'association partenaire.

*Les membres du conseil municipal remercient chaleureusement le Comité des Fêtes et adoptent l'avenant à la convention à l'unanimité des membres présents.*



## 9. Divers

---

- Courrier aux familles relatif à la hausse de la fréquentation de la cantine : suite à un accroissement important de la fréquentation de la cantine, le nombre limite de personnes autorisées dans la cantine par la commission de sécurité est presque atteint. Conformément au règlement intérieur du restaurant scolaire, un courrier est envoyé aux familles dont au moins un des parents ne travaille pas pour les informer que la commune sera susceptible de ne plus les accepter.
- Organisation du Téléthon. Les affiches sont prêtes. Il y aura du self défense au Centre Culturel, un stand bibliothèque avec la vente de livres, une course du muscle organisée par l'école. Un stand sur le marché vendra également de la soupe à la citrouille et du vin chaud sur le marché.
- Il y a 2 cas de COVID à l'école dans la classe de CM2. Elle est fermée jusqu'à jeudi 18/11.
- Le devis du bulletin est de 4 000 € HT pour 36 pages (5 500 € + 240 € en 2021 pour 44 pages) pour 1 000 exemplaires. Delphine BOUREUX est autorisée à signer.
- Retours sur l'extinction de l'éclairage public. Une étude sera faite à partir des radars pédagogiques pour voir si la vitesse est accentuée. Une autre remarque fait part de l'impression étrange lorsqu'on sort du Centre Culturel. Seul CITEOS peut changer les horaires des horloges. Cela pourrait avoir un cout. Le sujet sera évoqué lors de la réunion de bilan courant Avril.
- Jérôme VRILOR fait état des nombreuses remontées sur les coupures intempestives. ENEDIS fait des tests sur les 60 km de lignes au départ des Aix. Christelle PETIT appellera le Directeur Départemental pour avoir les résultats des tests.
- Christelle PETIT félicite les élus pour l'autodiagnostic et le travail collectif qui a été réalisé. Désormais il faut rédiger les fiches actions et préparer la convention de l'ORT (Opération de revitalisation de territoire) .

### **Dates à retenir :**

**Prochain Conseil Municipal le 13 décembre à 18h30**